



Frais d'huissier

Par Lyd

Bonjour,

Dans le cadre d'une pension alimentaire impayée datant de plusieurs mois, je suis contrainte de demander à un huissier de justice de faire une mise en place de paiement direct auprès de la caisse de retraite du père de mes enfants.

Ne connaissant pas sa caisse de retraite, j'apprends que je devrais payer les frais de recherche de cette caisse.

Est ce exact ? N'y a t-il pas d'autres solutions pour m'éviter ces frais ?

Merci pour vos réponses.